



## AVIS AUX MÉDIAS

### ***Divulcation par le Bureau de régie interne : Exercice 2018-2019 Publication du Rapport de dépenses des députés, du Rapport de dépenses des agents supérieurs de la Chambre et du Registre public des voyageurs désignés***

Ottawa (Ontario) – Le 11 juin 2019

L'honorable Geoff Regan, Président de la Chambre des communes et président du Bureau de régie interne, a annoncé aujourd'hui que le [Rapport de dépenses des députés](#) et le [Rapport de dépenses des agents supérieurs de la Chambre](#) pour l'exercice 2018-2019 ainsi que le [Registre public des voyageurs désignés](#) au 31 mars 2019 sont maintenant disponibles sur [noscommunes.ca](http://noscommunes.ca).

#### ***Rapport de dépenses des députés***

Le Rapport de dépenses des députés pour l'exercice 2018-2019 indique les dépenses des députés traitées entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2019. Il comprend le *Rapport détaillé sur les points de déplacement*, qui fournit des renseignements sur les déplacements des députés et des voyageurs autorisés pour lesquels des points de déplacement ont été utilisés, ainsi que le *Rapport détaillé sur les frais d'accueil*, qui fournit des renseignements sur les frais d'accueil des députés.

#### ***Rapport de dépenses des agents supérieurs de la Chambre***

Le *Rapport de dépenses des agents supérieurs de la Chambre* pour l'exercice 2018-2019 indique les dépenses des agents supérieurs de la Chambre et des bureaux de recherche des caucus nationaux traitées entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2019. Il comprend le *Rapport détaillé sur les frais de déplacement*, qui fournit des renseignements sur les frais de déplacement des agents supérieurs de la Chambre et de leurs employés, ainsi que le *Rapport détaillé sur les frais d'accueil*, qui fournit des renseignements sur les frais d'accueil des agents supérieurs de la Chambre.

#### ***Registre public des voyageurs désignés***

Le *Registre public des voyageurs désignés* présente le nom du voyageur désigné de chaque député au 31 mars 2019.

## Faits en bref

- À partir de 2018-2019, le *Rapport de dépenses des agents supérieurs de la Chambre* est publié sur une base trimestrielle et comprend la divulgation détaillée des frais de déplacement et des frais d'accueil.
- Les dépenses engagées par les députés et les agents supérieurs de la Chambre sont assujetties au *Règlement administratif relatif aux députés* et au *Manuel des allocations et des services aux députés*.
- Il incombe aux députés et aux agents supérieurs de la Chambre de s'assurer que toutes les dépenses approuvées sont engagées dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions parlementaires.

**Toute question concernant une dépense particulière doit être adressée au député ou à l'agent supérieur de la Chambre en question.**

## Pour plus de renseignements :

Heather Bradley

Directrice des communications

Bureau du Président de la Chambre des communes

613-995-7882

[heather.bradley@parl.gc.ca](mailto:heather.bradley@parl.gc.ca)